

Glyphosate, tournée générale !

UNE PROMESSE BIDON. Le gouvernement a cédé face à la FNSEA, le principal syndicat agricole : il n'augmentera pas la taxe sur les pesticides. Pourtant, ce sont bel et bien les agriculteurs qui trinquent le plus, en épandant désherbants et autres insecticides. Depuis sa création, il y a trois ans, le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides a validé plus d'un millier de dossiers déposés par des travailleurs des champs.

A ce jour, la France reconnaît 10 maladies professionnelles imputables à l'usage de ces molécules chimiques, dont la maladie de Parkinson, et un cancer du sang, le lymphome non hodgkinien. Ainsi que, dernier en date, le cancer de la prostate. Un collectif qui défend

les agriculteurs de l'ouest de la France victimes des pesticides réclame que soient ajoutées à la liste les tumeurs cérébrales. Pour la sixième fois en trois ans, l'association vient en effet de faire reconnaître par la justice que la tumeur cérébrale qui a causé la mort de l'une de ses adhérentes, Odette, 67 ans, agricultrice en Maine-et-Loire, était liée à la manipulation de pesticides.

En 2021, l'Inserm, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, avait jeté un pavé dans la mare en révélant que les agriculteurs présentaient deux fois plus de risques de développer une tumeur du système nerveux central. C'est en épluchant le suivi médical sur dix-

huit ans de 180 000 exploitants agricoles, la plus grande cohorte du genre au monde, que les chercheurs ont obtenu ce résultat alarmant. Rappelons que lesdits agriculteurs, représentant moins de 1 % de la population, cumuleraient, selon Santé Publique France, plus de 7 % des cas de Parkinson.

Ironie du sort, dix jours après que le tribunal d'Angers a reconnu comme maladie professionnelle le cancer du cerveau d'Odette, la Commission européenne réhomologuait pour dix ans le glyphosate, le désherbant le plus utilisé au monde (plus de 7 000 tonnes par an rien qu'en France). Tout ça alors que son principal fabricant, l'allemand Bayer, fait l'objet en Autriche d'une plainte pour avoir dissimulé, lors de la procédure de réhomologation, la neurotoxicité dudit pesticide. Comme « Le Canard » (« Conflit », 11/10) l'avait raconté, l'étude laissée de côté pointait les troubles du comportement et les mauvais scores au test du labyrinthe de petits rats dont la mère avait avalé un peu de glyphosate durant la gestation. Les pesticides ? Pas terrible pour ménager sa santé !

